

Bulletin officiel

N° 7 du 5 juillet 2019

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

Direction générale des entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction du budget

Inspection générale des finances

Direction générale des douanes et droits indirects

Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Direction des affaires juridiques

Direction interministérielle de la transformation publique

Direction des achats de l'État

Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC)

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Institut Mines télécom

École des Mines de Paris

Agence française anticorruption

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Agence pour l'informatique financière de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Commission interministérielle de coordination des contrôles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes :

La Monnaie de Paris

Institut national de la propriété industrielle

Établissement Bpifrance

Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique

Sommaire général

Pages

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

- Décision n° 19.00.140.003.0 du 28 février 2019** modifiant la décision n° 16.00.140.004.0 du 27 avril 2016 désignant la société Mesure et Services pour certains modules d'évaluation de la conformité des instruments de mesure 1
- Décision n° 19.00.140.004.1 du 3 mai 2019** prorogeant la désignation d'un organisme pour effectuer la vérification primitive des instruments de pesage à fonctionnement automatique de type trieurs-étiqueteurs 3
- Décision n° 19.00.140.005.0 du 3 mai 2019** modifiant la décision n° 16.00.140.005.0 du 27 avril 2016 désignant la société Tri Pesage Service pour certains modules d'évaluation de la conformité des instruments de mesure 4

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

- Arrêté du 24 avril 2019** portant renouvellement de la Commission nationale de concertation du commerce 5
- Arrêté du 18 juin 2019** portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat 7

Service de l'économie numérique

- Arrêté du 3 juin 2019** portant délégation de signature (SCN « Commissariat aux communications électroniques de défense ») 9

Direction générale du Trésor

- Arrêté du 31 mai 2019** portant nomination au conseil de gestion du Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral 10

Inspection générale des finances

- Arrêté du 14 juin 2019** portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire de l'inspection générale des finances 11

Direction générale de l'INSEE

- Décision** portant nomination du référent déontologue de l'Institut national de la statistique et des études économiques 12

Direction des affaires juridiques

Arrêté du 28 mai 2019 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Versailles.....	13
---	----

Contrôle général économique et financier

Arrêté du 15 mai 2019 portant affectation auprès de la cheffe du contrôle général économique et financier	14
Arrêté du 4 juin 2019 portant affectation à la mission des audits du contrôle général économique et financier.....	15
Décision du 15 mai 2019 relative à l'intérim des fonctions de responsable de la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire» du contrôle général économique et financier	16

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Institut Mines-Télécom

Arrêté du 18 avril 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction.....	17
Arrêté du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté du 15 février 2010 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom SudParis.....	18
Décision du 23 avril 2019 portant nomination de membres du conseil d'école de Télécom École de Management	19

École nationale supérieure des mines de Paris

Arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – Cycle ingénieurs civils.....	20
--	----

Sommaire chronologique

	Pages
28 février 2019	
Décision n° 19.00.140.003.0 du 28 février 2019 modifiant la décision n° 16.00.140.004.0 du 27 avril 2016 désignant la société Mesure et Services pour certains modules d'évaluation de la conformité des instruments de mesure	1
18 avril 2019	
Arrêté du 18 avril 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction.....	17
Arrêté du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté du 15 février 2010 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom SudParis.....	18
23 avril 2019	
Décision du 23 avril 2019 portant nomination de membres du conseil d'école de Télécom École de Management	19
24 avril 2019	
Arrêté du 24 avril 2019 portant renouvellement de la Commission nationale de concertation du commerce	5
3 mai 2019	
Décision n° 19.00.140.004.1 du 3 mai 2019 prorogeant la désignation d'un organisme pour effectuer la vérification primitive des instruments de pesage à fonctionnement automatique de type trieurs-étiqueteurs	3
Décision n° 19.00.140.005.0 du 3 mai 2019 modifiant la décision n° 16.00.140.005.0 du 27 avril 2016 désignant la société Tri Pesage Service pour certains modules d'évaluation de la conformité des instruments de mesure	4
10 mai 2019	
Arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – Cycle ingénieurs civils.....	20
15 mai 2019	
Décision du 15 mai 2019 relative à l'intérim des fonctions de responsable de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier	16
Arrêté du 15 mai 2019 portant affectation auprès de la cheffe du contrôle général économique et financier	14

28 mai 2019

Arrêté du 28 mai 2019 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Versailles	13
--	----

31 mai 2019

Arrêté du 31 mai 2019 portant nomination au conseil de gestion du Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral	10
---	----

3 juin 2019

Arrêté du 3 juin 2019 portant délégation de signature (SCN « Commissariat aux communications électroniques de défense »).....	9
--	---

4 juin 2019

Arrêté du 4 juin 2019 portant affectation à la mission des audits du contrôle général économique et financier.....	15
---	----

14 juin 2019

Arrêté du 14 juin 2019 portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire de l'inspection générale des finances	11
---	----

18 juin 2019

Arrêté du 18 juin 2019 portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.....	7
---	---

Non daté

Décision portant nomination du référent déontologue de l'Institut national de la statistique et des études économiques	12
---	----

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction générale des entreprises

Décision n° 19.00.140.003.0 du 28 février 2019 modifiant la décision n° 16.00.140.004.0 du 27 avril 2016 désignant la société Mesure et Services pour certains modules d'évaluation de la conformité des instruments de mesure

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la directive 2014/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment les articles 35-1 et 35-2;

Vu l'arrêté du 9 juin 2016 fixant les modalités d'application du titre II du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 10;

Vu la décision de désignation de la société Mesure et Services n° 07.00.110.003.0 du 30 mars 2007;

Vu la décision n° 16.00.140.004.0 du 27 avril 2016 désignant la société Mesure et Services pour certains modules d'évaluation de la conformité des instruments de mesure, modifiée par la décision n° 17.00.140.001.0 du 24 août 2017;

Vu l'attestation d'accréditation COFRAC n° 3-1259 rév. 3 du 1^{er} décembre 2018;

Vu la demande de la société Mesure et Services du 30 janvier 2019 d'abandon de sa notification pour effectuer les tâches relatives à l'évaluation de la conformité d'une catégorie d'instrument de mesure,

Décide:

Article 1^{er}

La décision n° 16.00.140.004.0 du 27 avril 2016 modifiée susvisée cesse d'avoir effet à partir du 1^{er} mars 2019 pour les opérations suivantes:

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS	MODULES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ
Instruments de mesure dimensionnelle (MI-009) Pour les instruments mécaniques ou électromécaniques Instruments de mesure de surface	F1
Instruments de mesure dimensionnelle (MI-009) Pour les instruments électroniques ou les instruments avec logiciel Instruments de mesure de surface	F

Article 2

À compter du 1^{er} mars 2019, les tâches relatives à l'évaluation de la conformité de certaines catégories d'instruments de mesure pour lesquelles la société Mesure et Services reste notifiée jusqu'au 26 avril 2020, sont les suivantes:

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS	MODULES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ
Compteurs de gaz et dispositifs de conversion de volume (MI-002)	F
Instruments de pesage à fonctionnement automatique (MI-006) Pour les ensembles mécaniques Trieurs-étiqueteurs à fonctionnement automatique Instruments de remplissage gravimétrique automatiques Totalisateurs discontinus Totalisateurs continus	F et F1

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS	MODULES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ
Instruments de pesage à fonctionnement automatique (MI-006) Pour les instruments électromécaniques et pour les ensembles électroniques ou les ensembles comportant un logiciel Trieurs-étiqueteurs à fonctionnement automatique Instruments de remplissage gravimétrique automatiques Totalisateurs discontinus Totalisateurs continus	F
Mesures matérialisées (MI-008) Mesures matérialisées de longueur Mesures de capacité à servir	F1
Instruments de mesure dimensionnelle (MI-009) Pour les instruments mécaniques ou électromécaniques Instruments de mesure multidimensionnelle	F1
Instruments de mesure dimensionnelle (MI-009) Pour les instruments électroniques ou les instruments avec logiciel Instruments de mesure multidimensionnelle	F

Article 3

La société Mesure et Services tient à la disposition du ministre en charge de l'industrie et des autorités de surveillance du marché qui en feraient la demande, les dossiers concernant les évaluations de la conformité qu'elle a réalisées depuis le début de sa notification pour les instruments de mesure de surface.

Article 4

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers et notifiée à la Commission européenne et aux autres États membres au moyen de l'outil de notification électronique géré par la Commission européenne.

Fait le 28 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la métrologie,
CORINNE LAGAUTERIE

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale des entreprises

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision n° 19.00.140.004.1 du 3 mai 2019 prorogeant la désignation d'un organisme pour effectuer la vérification primitive des instruments de pesage à fonctionnement automatique de type trieurs-étiqueteurs

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 19, 36 et 38;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 37;

Vu l'arrêté du 25 février 2002 relatif à la vérification primitive de certaines catégories d'instruments de mesure, notamment son article 1^{er};

Vu l'arrêté du 10 janvier 2006 modifié relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique, en service;

Vu la décision n° 15.00.110.002.1 du 10 juillet 2015 désignant un organisme pour effectuer la vérification primitive des instruments de pesage à fonctionnement automatique de type trieurs-étiqueteurs;

Vu les conclusions de la visite de surveillance approfondie réalisée le 1^{er} février 2018;

Vu la demande de renouvellement de la société Tri Pesage Service en date du 20 février 2019 et notamment son système d'assurance de la qualité mis en place;

Vu l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés du 14 mars 2019 et notamment la nouvelle adresse de la société Tri Pesage Service;

Vu l'accréditation n° 3-1423 prononcée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) relative à ses activités dans le domaine de la métrologie légale, notamment pour la vérification primitive des instruments de pesage à fonctionnement automatique de type trieurs-étiqueteurs,

Décide:

Article 1^{er}

La société Tri Pesage Service, 34 rue Duranton, 75015 Paris, est désignée pour effectuer la vérification primitive des instruments de pesage à fonctionnement automatique de type trieurs-étiqueteurs.

Cette décision est valable jusqu'au 10 mai 2023.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée par au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la métrologie,
CORINNE LAGAUTERIE

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction générale des entreprises

Décision n° 19.00.140.005.0 du 3 mai 2019 modifiant la décision n° 16.00.140.005.0 du 27 avril 2016 désignant la société Tri Pesage Service pour certains modules d'évaluation de la conformité des instruments de mesure

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la directive 2014/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment les articles 35-1 et 35-2;

Vu l'arrêté du 9 juin 2016 fixant les modalités d'application du titre II du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 10;

Vu la décision n° 16.00.140.005.0 du 27 avril 2016 désignant la société Tri Pesage Service pour certains modules d'évaluation de la conformité des instruments de mesure;

Vu l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés du 14 mars 2019 et notamment la nouvelle adresse de la société Tri Pesage Service;

Vu l'attestation d'accréditation COFRAC n° 3-1244 rev. 2 du 4 avril 2019,

Décide:

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de la décision du 27 avril 2016 susvisée, l'adresse de la société TRI PESAGE SERVICE est remplacée par l'adresse suivante: 34, rue Duranton, Paris 15^e.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers et notifiée à la Commission européenne et aux autres États membres au moyen de l'outil de notification électronique géré par la Commission européenne.

Fait le 3 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la métrologie,
CORINNE LAGAUTERIE

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 24 avril 2019 portant renouvellement
de la Commission nationale de concertation du commerce**

Le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2015-1311 du 19 octobre 2015 relatif à la commission de concertation du commerce;

Vu l'arrêté du 11 mars 2016 portant nomination à la commission de concertation du commerce,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission de concertation du commerce pour une durée de trois ans:

Au titre du collège des entreprises du commerce

Le président du Conseil du commerce de France (CdCF) ou son représentant;

Le président de la Confédération des commerçants de France (CdF) ou son représentant;

Le président de la Confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD) ou son représentant;

La présidente de Saveurs commerce ou son représentant;

Le président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) ou son représentant;

Le président de l'Alliance du Commerce ou son représentant;

Le président de la Fédération des magasins de bricolage (FMB) ou son représentant;

Le président de la Fédération nationale de l'habillement (FNH) ou son représentant;

Le président d'Union sport & cycle ou son représentant;

Le président de la fédération pour la promotion du commerce spécialisé (PROCOS) ou son représentant;

Le président de la Fédération des entreprises de vente à distance (FEVAD) ou son représentant;

Le président de la Fédération des enseignes du commerce associé (FCA) ou son représentant;

Le président de la Fédération française de la franchise (FFF) ou son représentant;

Le président du Conseil national des centres commerciaux (CNCC) ou son représentant;

Le président de la Confédération française du commerce interentreprises (CGI) ou son représentant;

Le président de la Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique (FICIME) ou son représentant;

Le président du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) ou son représentant.

Au titre du collège des personnalités qualifiées

M. Olivier BADOT, professeur à ESCP-EUROPE;

Mme Marie EVEN, secrétaire générale de Cdiscount;

M. Rémy GERIN, directeur de la Chaire grande consommation à l'ESSEC;

M. Jean-Michel GRUNBERG, président de Ludendo;

Mme Pascale HEBEL, directrice de département au CREDOC;

M. Gildas MINVIELLE, directeur de l'observatoire économique de l'IFM;

Mme Catherine PARDO, professeur à l'école de management de Lyon;

M. Thierry PETIT, directeur général et cofondateur de Showroomprivé.

Au titre du collège des salariés du commerce

- Le secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT) ou son représentant;
- Le secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ou son représentant;
- Le secrétaire général de Force Ouvrière (FO) ou son représentant;
- Le président de la Confédération française de l'encadrement-CGC ou son représentant;
- Le président de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ou son représentant.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 avril 2019.

Le ministre de l'économie et des finances,
BRUNO LE MAIRE

*La secrétaire d'État auprès du ministre
de l'économie et des finances,*
AGNÈS PANNIER-RUNACHER

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 18 juin 2019 portant nomination au conseil d'administration
du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat**

Le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi de finances pour 1997 n° 96-1181 du 30 décembre 1996, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 97-1040 modifié du 13 novembre 1997 créant le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres du conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat :

Au titre des administrations

Pour la ministre chargée de l'artisanat : Mme Anne Fauconnier, direction générale des entreprises.

Pour le ministre chargé du budget : M. François Deschamps, direction du budget.

Au titre de CMA France

M. Joseph Calvi, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège et deuxième vice-président du bureau de CMA France.

M. Christian Vabret, président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Cantal et premier vice-président du bureau de CMA France.

Mme Fabienne Munoz, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Ardèche.

Au titre de l'Union des entreprises de proximité

M. Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité.

M. Joël Mauvigney, vice-président de l'Union des entreprises de proximité, président de la Confédération générale de l'alimentation en détail.

M. Patrick Liébus, vice-président de l'Union des entreprises de proximité, président de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

Article 2

Mme Clélia Morali, déléguée à la communication du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est nommée en qualité de personnalité qualifiée.

Article 3

Le mandat de M. Joseph Calvi, président du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, est prolongé jusqu'à la publication de l'arrêté de nomination de son successeur.

Article 4

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 18 juin 2019.

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
THOMAS COURBE

Direction générale des entreprises
Service de l'économie numérique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 3 juin 2019 portant délégation de signature
(SCN « Commissariat aux communications électroniques de défense »)**

L'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,
Vu le code de la défense, notamment son article D.1334-4-1 ;
Vu le décret n° 2017-1870 du 29 décembre 2017 relatif à l'administrateur interministériel des communications électroniques de défense ;
Vu le décret n° 2018-0087 du 12 avril 2018 portant délégation de signature (SCN Commissariat aux communications électroniques de défense) ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 érigeant le commissariat aux communications électroniques de défense en service à compétence nationale ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2018 portant attributions de fonctions d'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article D.1334-4-1 du code de la défense, délégation est donnée à M. Pierrick LE TACON, secrétaire administratif assurant les fonctions de gestionnaire des dépenses au commissariat aux communications électroniques de défense, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur interministériel et dans la limite de ses attributions, au nom du ministre chargé des communications électroniques, tous actes relatifs à l'engagement, la liquidation et la mise en paiement des marchés et conventions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 juin 2019.

*L'administrateur interministériel
des communications électroniques de défense,*
DIDIER VIDAL

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

Arrêté du 31 mai 2019 portant nomination au conseil de gestion du Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L.426-1 et R.427-7,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au titre des représentants des entreprises d'assurance :

M. Nicolas Gombault, directeur général de la Mutuelle d'assurances du corps de santé français (MACSF).

M. Patrick Flavin, directeur juridique de la Société hospitalière d'assurances mutuelles (SHAM).

Article 2

Est nommée au titre du représentant des entreprises de réassurance :

Mme Johane Coignard-Nivet, présidente de la commission responsabilité civile de l'Association des professionnels de la réassurance en France (APREF).

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service du financement de l'économie,
SÉBASTIEN RASPILLER

Inspection générale des finances

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Inspection générale des finances

Arrêté du 14 juin 2019 portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire de l'inspection générale des finances

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et notamment son article 14;
Vu le décret n° 73-276 du 14 mars 1973 relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale des finances;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;
Vu l'arrêté du 29 avril 1966 modifié instituant une commission administrative paritaire à l'inspection générale des finances,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire de l'inspection générale des finances:

Titulaires : Mme LEPETIT (Marie-Christine), chef du service, présidente de la commission, Mme LAJOURMARD (Danielle), inspectrice générale des finances, et M. POIRIER (Bernard), chef des services administratifs et financiers, administrateur civil hors classe.

Suppléants : MM. ROUQUETTE (Jean-Louis) et VERDIER (Jean-François), inspecteurs généraux des finances, et M. GENAIS (Alban), chargé de mission auprès de la chef du service, inspectrice des finances.

Article 2

L'arrêté du 20 décembre 2018 portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire de l'inspection générale des finances est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 juin 2019.

Pour les ministres et par délégation :
*L'inspectrice générale des finances,
chef du service,*
MARIE-CHRISTINE LEPETIT

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision portant nomination du référent déontologue
de l'Institut national de la statistique et des études économiques**

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis*;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 modifié pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;

Vu la décision du 25 janvier 2019 portant nomination du référent déontologue de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Décide:

Article 1^{er}

Suite à sa demande, il est mis fin à la fonction de référent déontologue de l'Insee confiée à M. Jean-Louis Lhéritier, Inspecteur général de l'Insee.

Article 2

À compter du 1^{er} juin 2019, M. Etienne Traynard, Inspecteur général de l'Insee, en fonction à l'Inspection générale de l'Insee, est nommé référent déontologue de l'Insee pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Jean-Louis Lhéritier.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 22 mai 2019.

Le directeur général,
J.-L. TAVERNIER

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

**Arrêté du 28 mai 2019 portant nomination au comité consultatif interrégional
de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Versailles**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.2197-7 et R.2197-8;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics;

Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État, en date du 3 mai 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Brotons (Stéphane), président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Versailles, à compter du 11 juillet 2019.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BEDIER

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 15 mai 2019 portant affectation auprès de la cheffe du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 17 mai 2016 portant renouvellement de détachement dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Gérard BELET, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté auprès de la cheffe du contrôle général économique et financier en qualité de chargé de mission, à compter du 13 mai 2019.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 15 mai 2019.

Pour les ministres et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 4 juin 2019 portant affectation à la mission des audits du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « audit » du service du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 2 janvier 2015 portant nomination de M. Lionel SIRET dans le corps du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Lionel SIRET, contrôleur général de 2^e classe, est affecté à la mission des audits du contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 4 juin 2019.

Pour les ministres et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 15 mai 2019 relative à l'intérim des fonctions de responsable de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier

La cheffe du contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant nomination, notamment, de M. Eric NOUVEL dans le grade de contrôleur général de 1^{re} classe;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 15 mai 2019 portant affectation de M. Gérard BELET, chef de mission de contrôle général économique et financier, auprès de la cheffe du contrôle général économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

M. Eric NOUVEL, contrôleur général de 1^{re} classe, est chargé de l'intérim des fonctions de responsable de la mission « Couverture des risques, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier, à compter du 13 mai 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 15 mai 2019.

*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 18 avril 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 21 septembre 2018 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, est attribué à l'élève de formation initiale sorti de l'école en 2018, désigné ci-après :

Au titre de 2018

M. Blanchard (Baptiste).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies empêché :
L'ingénieur général des mines,
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté du 15 février 2010
portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom SudParis**

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;
Vu l'arrêté du 15 février 2010 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom SudParis ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2012 relatif à Télécom SudParis,

Arrête :

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 février 2010 susvisé, les mots : « M. Konaté (Alioum) » sont remplacés par les mots : « M. Konate (Alioun) ».

Article 2

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de Télécom SudParis sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies empêché :
L'ingénieur général des mines,
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 23 avril 2019 portant nomination
de membres du conseil d'école de Télécom École de Management**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom École de Management, notamment son article 1-1, 3°,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de Télécom École de Management, en qualité de représentants de l'État :

Au titre du ministre chargé de l'industrie

En tant que titulaire :

M. THÉRY (Vincent), ingénieur général des mines, au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, en remplacement de M. CAQUOT (Emmanuel).

En tant que suppléant :

M. ERASME (Didier), agent sur contrat, au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, en remplacement de M. THÉRY (Vincent).

Article 2

Le directeur de Télécom École de Management est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
LUC ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – Cycle ingénieurs civils

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech);

Vu l'arrêté du 22 mars 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – Cycle ingénieurs civils,

Arrête:

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 mars 2019 susvisé:

Mention très bien,

les mots: « M. Niggel (Vincent, Maio, Michel) » sont remplacés par les mots: « M. Niggel (Vincent, Mario, Michel) ».

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le vice-président du conseil général
de l'économie, de l'industrie, de l'énergie
et des technologies empêché :
L'ingénieur général des mines,
VINCENT THÉRY

Ministère de l'économie et des finances
Ministère de l'action et des comptes publics

Directrice de la publication

Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

